

N° 11

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

**CONTRAT DE
RELANCE ET DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
POUR LE TERRITOIRE
DE LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021



MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et plus particulièrement, la compétence en matière d'élaboration, de suivi et d'animation des politiques contractuelles de développement local passées avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département ou tout autre partenaire,

Vu la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 du Premier Ministre fixant le cadre de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Considérant que le contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) est le nouvel outil de relation avec l'Etat pour la durée du mandat (2021-2026) et qu'il doit être conclu au 30 juin 2021.

Considérant que par la mise en place des CRTE, l'Etat poursuit 3 objectifs majeurs :

- Contribuer à la réussite du plan France Relance pour la période 2021-2022 ;
- Accompagner la concrétisation des projets du territoire sur la durée du mandat autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques ;
- Simplifier les relations Etat - collectivités, en réunissant au sein d'un même contrat tous les contrats thématiques signés et intégrer les programmes de l'Etat, tels que Petites villes de demain ou Territoires d'industrie.

Considérant qu'au-delà de ces objectifs gouvernementaux, ce contrat représente une réelle opportunité pour notre territoire de faire connaître ses projets stratégiques pour les six prochaines années.

L'élaboration de ce contrat s'est faite sur la base du portrait de territoire dressé par l'agence d'urbanisme Epures et de l'ensemble des études et dispositifs communautaires en-cours, en mobilisant les élus municipaux dans le cadre des réunions territoriales de pôles, en impliquant la conférence des maires et ce, concomitamment à la construction du plan de mandat de notre Agglo au sein du bureau communautaire.

Ce contrat comprend :

- Un diagnostic du territoire synthétisé en une analyse atouts / faiblesses / opportunités / menaces ;
- Une présentation de la stratégie du territoire ;
- La définition des modalités de gouvernance et de suivi du contrat.

Dès le plan de mandat arrêté, ce contrat devra être complété par des annexes précisant notamment les actions mises en œuvre année par année et leurs modalités de financement. Le CRTE pourra être amendé en continu pour intégrer d'autres acteurs, de nouvelles thématiques ou de nouveaux projets.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le contrat de relance et de transition écologique.

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve le contrat de relance et de transition écologique ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce contrat.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*